



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du jeudi 10 octobre 2024 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°34 du 26 septembre 2024 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : néant

Invités presse : néant

Invités : néant

Excusés : Mme VR, M. PC

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. YL et MP

34 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2024
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 200'000.- destiné à financer les travaux de dessertes forestières à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer le réaménagement de la place des moloks à Buix ainsi que la création de places de parc sur la parcelle n°1444 du ban de Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 257'624.- destiné à financer le PSE (Plan Spécial d'Équipement) Bois-Chatons/La Charrière II à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
5. Divers

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 juin 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter un crédit de Fr. 200'000.- destiné à financer les travaux de dessertes forestières à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Mme Emilie Cayla (ECa), conseillère communale, prend la parole.

Elle explique que les forêts de la commune sont en général bien productives et suffisamment de dessertes sont en place afin d'accéder à nos forêts.

Seulement, nous devons constater que certaines dessertes sont en mauvais état et nous devons mettre en place la rénovation de ces dessertes.

Un powerpoint est présenté afin d'expliquer les différents endroits à remettre en état. Cette présentation est à votre disposition auprès du bureau communal ou sur le site internet de la commune sous :

www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales

Les travaux prévus reprennent 5 objets du concept de desserte parmi les plus urgents à réaliser soit, La Foigière, Le Chênois et le Péqui à Montignez, Mottie froid à Courtemaîche et Forêt de Malie à Courtemaîche.

Les travaux de cette première étape s'élèvent à un total de Fr. 200'000. Le financement sera assuré par le compte forestier et par les subventions forestières (40%). Un retrait dans les fonds forestiers est possible. Il pourrait rester Fr. 120'000.- à charge communale.

Le Conseil communal invite les citoyens à voter favorablement au crédit de Fr. 200'000.- proposé au point 2) de l'ordre du jour de ce soir.

Question de M. YL. Il remarque que la somme pour la réfection pour ces chemins n'est pas anodine. Cependant, il aimerait savoir où se situe la commune par rapport au rajeunissement et à la gestion des forêts et des directives de la Confédération. Quelles mesures va prendre la commune pour le renouvellement des forêts pour les prochaines décennies ?

ECa répond qu'en effet Basse-Allaine a été très touchée cette année et le Triage forestier a fait un maximum pour traiter au mieux ces forêts.

YL en est bien conscient mais voudrait savoir quelles solutions nous allons défendre pour l'avenir pour protéger, entretenir et gérer ces forêts.

M. le maire Thierry Créatin (TCr) prend la parole. Des budgets fédéraux gérés par le canton, il y a actuellement des zones test ont été mises en place, par exemple à Chevenez, pour de nouvelles essences. Si ces tests s'avèrent concluants ces essences seront proposées pour redonner vie à nos forêts. C'est l'ordre qui a été demandé dans le traitement de cette situation. Nous sommes membres du Triage, nous avons des rencontres régulièrement avec eux et la réponse à cette question nous a déjà été donnée. Il s'avère donc que nous devons attendre la finalité de cette phase test pour pouvoir ensuite passer à une action plus importante.

YL en effet, mais cette phase pourrait s'étendre sur 25 ans. Est-ce que nous allons attendre 25 ans pour pouvoir faire le nécessaire ? Concrètement, quel retour la commune a reçu par rapport à la séance Lignum du 25 septembre dernier avec M. Yann Vitasse ?

TCr explique que nous allons prendre note de cette question et nous pourrions refaire venir le garde lors d'une assemblée pour organiser des réponses et ce que nous pouvons envisager suite aux énoncées de cet expert.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer le réaménagement de la place des moloks à Buix ainsi que la création de places de parc sur la parcelle n°1444 du ban de Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider

L'entrée en matière est acceptée.

Claudia Villard (CVi) prend la parole.

Un projet est en cours pour réaménager les places autour des moloks à Buix et remettre en état la place de retournement aux abords de cet endroit.

En ce qui concerne les places de parc sur l'abri PC de Buix, une séance a eu lieu avec le SHC Buix qui expose un problème de parcage lors de matchs. La commune a profité des autres travaux pour proposer des places de parc sur cet abri. La terre végétale serait enlevée afin de poser une couche de groise et d'offrir des places adéquates.

Le powerpoint est présenté. Le terrain naturel sera un maximum respecter et des talus en végétal seront mis en place. La commune est tenue à arboriser cet endroit. C'est pourquoi nous garderons de la terre végétale afin de pouvoir planter des arbres.

M. DV se demande si nous allons réellement mettre des arbres sur l'abri PC ? oui selon CVi car on peut utiliser des arbres avec des racines dites « traçantes » qui désigne une pousse horizontale, à faible profondeur dans le sol, ce qui ne mettra pas en danger la sécurité de l'abri PC.

DV explique également qu'un affaissement devient de plus en plus important au niveau de la route, vers l'entrée du futur parking. Eventuellement faire qqch du moment que nous sommes sur place ?

M. Damien Bélet (DBé), responsable de la voirie prend la parole et explique qu'en effet, l'affaissement sera réparé lors des travaux. Tout est prévu.

Cette présentation est à votre disposition auprès du bureau communal ou sur le site internet de la commune sous :

www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales

M. OC demande si les travaux seront réalisés par une entreprise.

CVi répond que cela se fera en partenariat entre la voirie et une entreprise mandatée.

Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter un crédit de Fr. 257'624.- destiné à financer le PSE (Plan Spécial d'Équipement) Bois-Chatons/La Charrière II à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée.

CVi prend la parole pour présenter le projet de nouvelles parcelles à construire à La Charrière II/Bois-Chatons à Buix et pouvoir en offrir 5 (actuellement n°1163, 1925 et 1949 qui seront redimensionnées pour en créer 4 et la parcelle n°1915 déjà dimensionnée). Les 4 parcelles à constituer offriront 575, 650, 789 et 671 m² en zone HAa. La 5^e offre 671 m² en zone HA.

Il y aura lieu de créer un plan spécial d'équipement (PSE) avec un chemin d'accès et un bassin de rétention afin de récupérer les eaux pluviales de ce chemin.

Tous les raccordements se feront vers le 3/4 du chemin avant le bassin de rétention ce qui nous permettra de viabiliser également la parcelle n°1915 qui se trouve un peu plus au nord.

Mme GC se demande à quoi va servir ce bassin de rétention, il y en a déjà un, il n'y a jamais eu d'eau dedans, elle se demande pourquoi en créer encore un alors que cela ne sert à rien.

CVi explique que la commune est tenue de prévoir ce genre de bassin, c'est une loi au niveau de l'environnement.

GC pense que le règlement c'est une chose mais cela ne sert à rien. Des bouches d'égout suffiraient.

CVi demande à M. MG de bien vouloir répondre à GC.

M. MG ne connaît pas exactement le fonctionnement du bassin dans la partie amont, mais s'il est quasi toujours vide, c'est que l'eau s'infiltré bien en amont de celui-ci. Par contre sur le chemin Bois-Chatons, il n'y a pas de dépotoir prévu sur la chaussée et l'eau s'écoulera directement dans le bassin ; le fait d'en créer un pourrait limiter les crues en évitant de surcharger tout le réseau de la partie aval (tampon) et à l'avenir cela pourrait éviter les débordements. De toute façon, on n'a pas trop le choix, car cet aménagement est obligatoire selon la VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) dans les nouveaux projets où l'infiltration des eaux pluviales est la priorité n° 1.

Mme Natasha Bottinelli (NBo), conseillère communale, explique que ce dont parle GC est plutôt un problème de ruissellement et des mesures seront prises dans les mois à venir pour limiter cette eau qui arrive de Montignez.

Mme GC continue de croire que ce bassin ne servira à rien et ne règlera pas le problème.

DVo estime également qu'on se demande encore pourquoi le premier bassin de rétention a été réalisé et ces bassins ne sont peut-être pas toujours nécessaires. Cependant quand on voit les changements climatiques qui se font ressentir cela pourra certainement éviter des catastrophes et nous serons bien contents de les avoir.

NBo rajoute que cette problématique est prise au sérieux et c'est très compliqué de trouver de bonnes solutions.

CVi explique les coûts pour cette viabilisation sous forme d'un devis estimatif à +/- 20%. Le total s'élève donc à Fr. 257'624.- sans les subventions éventuels de l'ECA.

Au niveau du coût par parcelle, cela reviendrait à 79.-/m², sachant que la surface à viabiliser est de 3'260 m².

Cette présentation est à votre disposition auprès du bureau communal ou sur le site internet de la commune sous :

<https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>

M. JC demande le prix final de vente. CVi explique que pour le moment la commune espère pouvoir les vendre entre 110 et 120.-/m² mais cela dépendra du décompte final de cette viabilisation.

Le président, M. Henri Erard (HEr), rappelle que le prix de vente des terrains viabilisés est de la compétence de l'assemblée communale qui chaque année se prononce pour les valider.

DV demande si c'est bien 5 parcelles communales, car il y a une parcelle privée également à l'est (n° 1923). Il se demande si lors de l'achat de cette parcelle par quelqu'un, devra-t-il prévoir de payer quelque chose vu qu'elle ne sera pas viabilisée ?

Selon CVi, c'est bien juste. Cette parcelle privée ne sera pas viabilisée dans un premier temps mais pourra, en temps voulu se brancher sur le chemin du Bois-Chaton et non pas sur le nouveau chemin communal. Par contre, l'accès à la parcelle n°1923 pourra se faire par le nouveau chemin.

MG explique qu'une convention a été signée avec les propriétaires concernés, reflétant toutes les conditions discutées ce soir et que tout est prévu pour ces cas de figure.

Il n'y a plus de questions.

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Divers

TCr prend la parole pour informer sur la situation avec l'arrivée de Moutier dans le Jura au 1^{er} janvier 2026. Il explique qu'il y aura un impact au niveau de la péréquation financière vu que commune de Moutier se situera avec une quotité entre 2,1 et 2,3%. Elle sera bénéficiaire de la péréquation, donc automatiquement un peu moins pour les autres communes actuellement bénéficiaires. TCr souhaitait expliquer que notre commune dépend, dans son budget de fonctionnement et d'équilibre de cette péréquation financière. Dans l'établissement de notre plan financier, nous avons planifier une contribution de Fr. 500'000 par année pour 2023 et 2024. Pour 2025 nous devrions être en-dessus avec qqch comme Fr. 640'000.-.

En ce qui concerne le fond de la péréquation, certaines communes contribuent car il y a une importante rentrée d'impôts de par les impôts frontaliers et les personnes morale par exemple. Ce fond se situe à 13,72 Mio. Il est prévu des versements aux communes bénéficiaires, dont la nôtre, pour un total à répartir de 8,73 Mio. Des versements aux communes de la compensation des charges structurelles (pour les communes centres, telles que Delémont ou Porrentruy), ces dernières touches des montants par rapport à leur qualité de « communes centres ». Il apparaît également un fond pour l'aide aux fusions. Des imputations internes et un soutien stratégique. Les prestations de ce fond se monte donc à 11,11 Mio. Ce fond est alimenté régulièrement et chaque année.

Plusieurs paramètres sont encore inconnus, il faudra voir quelle quotité d'impôt sera fixée par les citoyens de Moutier, c'est pourquoi il faut rester prudent.

La projection de l'impôt des travailleurs frontaliers qui alimente le fond de péréquation est actuellement très favorable.

Les différences entre les montants à recevoir par Moutier et l'impact global sur les autres communes sont dues à plusieurs facteurs: la distribution et l'alimentation ne sont pas proportionnelles en raison de la dotation minimale, de la réduction des disparités, de la zone neutre et de l'alimentation progressive. Plus l'IR (indice des ressources) de Moutier est élevé, moins les autres communes sont impactées.

Deux variantes ont été étudiées par le Gouvernement pour imputer le montant dû à Moutier et le montant de l'impact sur les autres communes. Une troisième variante a été développée à la demande du comité de l'AJC et une quatrième variante a été proposée en assemblée de l'AJC le 26 juin 2024 à Delémont. C'est cette dernière qui a été retenue à 80% par les communes ainsi que par le Gouvernement, soit une intégration de Moutier dans le système actuel combinée à un financement par le Fonds de péréquation avec la neutralisation des effets durant 6 ans (2026-2031). Cependant, une analyse de la situation sera faite à la suite de cette période de 6 ans.

Il n'y a pas de questions. Des remerciements vont à notre maire pour ces explications.

NBo prend à présent la parole pour des explications concernant les cimetières sur nos trois villages. Elle souhaite parler de l'avancement des travaux dans ces lieux de recueillement et donner régulièrement des nouvelles sur les projets à venir et/ou en cours.

L'historique est rappelé jusqu'à ce jour avec le rattrapage au niveau administratif, réaménagements des chemins, nettoyages divers, remise en état, etc.

Il reste des prévisions pour le futur, étendues jusqu'à fin 2027.

NBo espère que les citoyens sont contents des résultats actuels et rappelle qu'en cas de besoin, la commune se tient volontiers à disposition.

La secrétaire communale, Mme Céline Meusy (CMe) explique également le travail accompli au sein de l'administration.

NBo explique également qu'à l'avenir de nouvelles infrastructures vont être mise en place (colombarium, emplacements pour petites tombes). Un groupe de travail sera créé avec le soutien d'un chef de projet. Les Communes Ecclésiastiques (CE) seront invitées à rejoindre ces différents groupes de travail.

Le nouveau règlement y compris la nouvelle tarification des émoluments et des cimetières est en cours de révision.

DBé prend ensuite la parole pour les explications concernant les travaux de réaménagement des chemins et de l'embellissement des cimetières. A Buix, la rénovation des allées du cimetière est terminée, il faut encore terminer le tour des tombes avec la pose de géotextile et de gravillons neufs avec l'aide de 4 requérants d'asile (hébergés aux casernes de Bure). En parallèle, le cimetière de Montignez est également remis en état au niveau des allées. D'un portail à l'autre, le chemin est terminé, il reste encore l'accès à l'arrière de l'église et les tours des tombes.

Cette présentation est à votre disposition auprès du bureau communal ou sur le site internet de la commune sous :

<https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>

Il n'y a plus de questions.

TCr reprend la parole concernant le fonctionnement de la voirie.

Il rappelle la mauvaise météo de ce printemps et de cet été, qui n'a pas facilité le travail de la voirie et a retardé le programme prévu. Il assume cela et se sent concerné en tant que responsable du dicastère, et explique qu'il accepte les remarques faites à l'égard de la voirie et de la commune par rapport au suivi de l'entretien.

Il insiste sur le fait que chaque signalement envoyé à l'administration, par téléphone, mail, message ou autre, est traité et suivi. Jusqu'à présent, tous les signalements reçus sont justifiés.

Cet été, les deux voyers ont eu une semaine de vacances en même temps. On lui a reproché que c'était inadmissible et que cela n'était pas normal. Encore une fois, il assume. Cependant, il a expliqué que ces deux voyers ont des enfants encore à l'école obligatoire et que c'est normal que ces papas puissent prendre leurs vacances en même temps que leurs enfants.

La commune s'organise avec les sous-traitants avec qui nous avons des arrangements. Nous ne pouvons pas nous permettre d'engager une troisième personne, ceci pour des raisons financières qui ont déjà été expliquées à plusieurs reprises. Votre serviteur était présent tout l'été, un programme a été établi avec les deux voyers. Un répondeur a été mis en place au niveau de l'administration avec toutes les informations nécessaires. Les mails et les messages étaient traités régulièrement par une permanence mise en place en interne. Notre maire n'a reçu aucun téléphone cet été. Par contre, des messages ou annonces sur les réseaux sociaux, sur les murs de l'église de Montignez, etc. mais pas de communication auprès des premiers concernés. Il n'apprécie pas cette façon de s'exprimer et en est bien désolé. Cependant, il accepte la critique, les signalements et toute proposition d'amélioration. Si cela se fait au détriment de l'image de notre commune ou en dégradant le travail et la réputation des employés, cela, il ne cautionne pas du tout.

Pour revenir à cette semaine de vacances en commun de nos voyers, tout a été programmé. C'est l'entreprise de M. Quentin Vuillaume qui était mandatée. Les fleurs ont été arrosées, ce qui était urgent a été fait, votre serviteur a suivi tous les travaux nécessaires. Malgré cela, il s'est avéré que certaines personnes l'ont traité de « feignants ». Si quelqu'un veut sa place, elle est disponible.

Il redemande aux citoyens de nous informer s'ils voient quelque chose qui ne va pas, simplement en passant un coup de téléphone, en écrivant un mail ou autre. La commune peut toujours s'améliorer.

Remerciements à TCr, la parole est donnée à ECa pour une information sur la pose des puces sur les compteurs d'eau.

ECa explique que tout avance bien. Il en reste 46 à poser, soit 3 à Montignez, 14 à Buix et 29 à Courtemaîche. D'ici la fin de l'année les voyers pourront passer pour relever ces compteurs. Les résultats arriveront directement sur l'ordinateur de l'administration et cela sera un gain de temps considérable pour tout le monde.

Remerciements à ECa pour le travail accompli et les informations.

DBé prend la parole pour donner des nouvelles par rapport aux tulipes plantées à l'époque pour la campagne de sensibilisation 1 Tulipe pour la vie orchestrée par l'association L'aiMant Rose. Cette campagne représentait un hommage national aux personnes atteintes par le cancer du sein et à leurs proches.

Avec le temps les oignons se sont trouvés mangés par les taupes et/ou les souris et des mauvaises herbes se sont propagées.

A Montignez, le projet restera, par contre à Buix et à Montignez, le peu d'oignons qui restent seront transférés dans les nouveaux bacs à fleurs qui se trouvent sur la commune. Sur les anciens emplacements, il sera semé de la prairie fleurie, cependant, il faudra être patient car certaines de ces fleurs sauvages ne fleurissent que la deuxième année après le premier semis. Le temps d'attente pour que les fleurs se développent complètement est estimé entre 2 et 3 ans.

Les prairies de fleurs sauvages sont généralement fauchées 2 fois par an: en juillet et en octobre. Selon les régions et la météo, il n'est pas possible de déterminer un moment précis. Il importe surtout que les fleurs sauvages aient déjà formé des graines.

Cette présentation est à votre disposition auprès du bureau communal ou sur le site internet de la commune sous :

<https://www.basse-allaine.ch/autorites-administration/assemblees-communales>

Remerciements à DBé pour cette présentation.

Michel Martinoli (MMa), conseiller communal, explique que suite à un malentendu ou une mauvaise interprétation, une séance d'information s'est déroulée ici même avec les sociétés qui louent les halles de B et C concernant le système de fermeture de ces bâtiments. Certains avaient compris « fermeture des bâtiments », c'est en fait « système de fermeture des bâtiments ». On ne va pas fermer nos halles, c'est le système de fermeture qui sera revu avec un système de badges par votre serviteur et notre responsable des bâtiments, M. Francis Heusler (FHe).

Merci à MMA pour ces précisions.

Il n'y a plus de questions.

TCr prend encore une fois la parole par rapport à la présence de FHe et DBé à la table présidentielle ce soir. Il explique que ces deux personnes sont responsables respectivement des bâtiments pour FHe et responsable de la voirie pour DBé afin de répondre à toutes vos questions, par mail ou par téléphone.

Suite à la démission de notre conseillère communale Mme Sylvie Henry pour des raisons professionnelles, le conseil communal a le plaisir de vous annoncer la nomination de Mme Rachèle Voisard, ici présente ce soir, qui a accepté le poste de conseillère communale. Sa nomination sera officielle au 21 octobre prochain, suite au délai d'opposition. Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons la bienvenue au sein de notre conseil communal.

Ndlr : La démission d'une membre du conseil communal ne débouche pas forcément sur une nouvelle élection, si les mandataires de la liste trouvent une nouvelle personne.

YL se questionne sur le plan de rénovation du collège Stockmar et du montant annoncé. Il demande si dans les 30 mios de francs d'investissement à combien se montera la part communale et si cela sera calculé avec le même principe que la patinoire.

TCr répond par rapport à son mandant au sein du SIDP. Il faut savoir que la patinoire et le collège Stockmar possèdent le même fonctionnement en termes d'investissement. A savoir que la patinoire le crédit brut se montait à 32 mios, le crédit final net se montait, suite aux subventions, aux aides, etc. à 13,3 mios. Ce solde doit être amorti sur 33 ans, donc environ Fr. 450'000 par année, plus les intérêts hypothécaires à 1,1% sur 20 ans.

Pour ce qui touche à l'investissement c'est actuellement stable. Le calcul se fait en fonction du nombre d'habitants. Ce sera la même chose pour le collège Stockmar, mais cela sera proposé à la population qui aura le dernier mot. Une séance d'information sera d'ailleurs organisée, ici même, le lundi 25 novembre prochain avec une présentation du projet par l'architecte et les responsables du dossier.

Ces 30 mios comportent environ 17 mios pour la rénovation et l'assainissement complet du bâtiment actuel, 3 classes supplémentaires et la suppression de la location du bâtiment du « Contrôle » à Porrentruy.

Durant les deux ans de rénovation, les élèves seraient redirigés à Ste-Ursule, une partie au collège Thurmann.

Finalement, à ces 30 mios, il faudra déduire les subventions, les dons, etc. le solde sera réparti par rapport aux habitants.

Pour la patinoire, les charges de fonctionnement sont calculées différemment avec la manière isochrone, c'est-à-dire que 60% est à la charge de la commune de Porrentruy, le 25% par les communes de la couronne et le 15% par les autres communes telles que la nôtre.

Pour le collège Stockmar, le montant de la rénovation paraît énorme, certes. Les suppléments viennent du fait que le béton au niveau de la ferraille doit être traité et le choix d'une halle omnisports a été opéré. Cette salle pourra offrir plus d'utilisation pour différentes manifestations sportives ou autres. Les statistiques d'étude qui ont été faite sur l'utilisation des halles de Porrentruy montrent un taux d'occupation de 95% la journée et 90% le soir. Rien que pour le collège, il y avait un besoin de 1,7 halle donc une seule ne suffisait pas.

Le canton a proposé au SIDP de reprendre la piscine des Tilleuls, mais cela a été refusé.

Il recommande fortement aux citoyens de venir assister à cette séance du 25 novembre prochain. Cela sera très intéressant et toutes les questions pourront être posées. D'autres séances sur le même thème se dérouleront à Chevenez, Alle et Porrentruy.

Pour notre commune c'est environ Fr. 50'000.-/année, dès 2027 si cet objet passe au vote l'année prochaine.

Ensuite le graphique de l'évolution sera présenté, car le collège Thurmann a été construit en 1992. L'amortissement a déjà été fait depuis 1992. Le SIDP devra montrer aux communes les statistiques d'amortissement en temps opportun. Petit à petit nous arriverons au bout de la dette du collège Thurmann.

A l'époque les bâtiments devaient s'amortir sur 50 ans. Depuis les normes MCH2, cela doit s'amortir sur 33 ans. Ce sont des gros amortissements mais l'intérêt descend également.

Alors pour répondre à la question, oui, la commune participe à la dette de la patinoire, du collège Thurmann et probablement de la future dette de Stockmar.

YL demande si la commune de Porrentruy a vendu ou cédé ce bâtiment vu leur incapacité à l'entretenir ?

TCr explique qu'il y a deux pans et c'est encore en négociations. Il y a le rachat pour 1 mio, il est pour ce montant là au bilan. Le bâtiment sera réutilisé. Pour reconstruire complètement cela aurait coûté nettement plus cher. Ensuite il y a le droit de superficie qui se monte à Fr. 30'000.-/année sur 50 ans. Lundi dernier, votre serviteur a demandé que ce droit de superficie soit supprimé. Nous attendons une décision.

YL pense que c'est logique. Par contre, cela devient trop facile de ne pas s'occuper de l'entretien et ensuite de le transmettre au SIDP. Ensuite ce sera peut-être la piscine découverte qui arrivera. Alors oui, on ne peut pas laisser nos enfants dans ces établissements sans entretien, mais il ne sait pas où nous allons aller dans les années à venir.

TCr rappelle que ces charges étaient déjà réparties aux communes, ce n'est pas nouveau. Aujourd'hui c'est la CESAC (Communauté de l'école secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs), qui répartit les charges des collèges aux communes, ensuite ce serait le SIDP, mais le montant resterait le même. Pour la patinoire c'était déjà la même répartition avant. Pour la piscine découverte, c'est encore la même chose. C'est Porrentruy qui gère tout, la commune refacture au Canton avec ensuite une participation des communes.

Probablement que le SIDP devra reprendre également la piscine. En effet, les vestiaires de la piscine sont dans un très mauvais état et seront remis en état. Par contre, cela ne coûtera pas plus cher à la commune que la situation actuelle c'est simplement que la facturation arrivera du SIDP et pas du Canton. Par contre, effectivement, pour le collège Stockmar cela coûtera Fr. 50'000.- de plus à la commune.

YL remercie TCr pour ces explications.

Il n'y a plus de question. Le président clôt la séance, remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

La séance est levée à 21h35.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy